

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 MAI 2018 A 20h30**

Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales

• **MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Présents : M. Jean-Pierre BETEND, Mme Chrystel BURNIER, M. Gilbert COLLINI, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, M. Florent LAMOISSIERE, Mme Jacqueline LODS, Mme Patricia PASSERAT, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ.

Excusés : Mme Anne-Sophie PESSAY, M. Jean-Marc DESVIGNES (procuration à M. Jean-Pierre BETEND).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35.

Mme PERILLAT-CHARLAZ Christiane, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2018.

M. Le Maire Christophe FOURNIER fait approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Vote : Approbation à l'unanimité.

2) DECISIONS DU MAIRE - Vu la délibération en date du 19/10/2017 validant le programme des travaux inscrit au schéma directeur d'assainissement, le conseil municipal a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'assainissement collectif, pour un montant total de travaux estimé à 2 160 000€ HT, réparti selon une tranche ferme et quatre tranches optionnelles: création d'une station d'épuration et des réseaux d'eaux usées pour la commune d'ENTREMONT. Après analyse des offres, la CAO (Commission d'Attribution des Offres), qui s'est réunie le 25 avril 2018 à 20h30, a proposé d'attribuer le marché au cabinet NICOT INGENIEUR CONSEIL, ce qui a motivé la décision de M. le Maire.

3) CONVENTION CONTROLE ANC PERIODIQUE. Il convient de signer une convention pour le contrôle des nouvelles installations d'assainissement autonome (avant réhabilitation, avant travaux, après travaux), et une convention pour les installations d'assainissement autonome existantes (la tournée 2017 n'ayant pas été réalisée, soit le contrôle de 39 installations par le cabinet NICOT, elle va être couplée avec celle de 2018, soit 142 installations au total). Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer ces conventions.

VOTE : APPROBATION A L'UNANIMITE.

4) BUDGET EAU : DECISION MODIFICATIVE N°1 La redevance « pollution domestique » qui sera versée à l'agence de l'eau s'élèvera à 8 508.00€. Les prévisions budgétaires au chapitre 014 étant de 8 500€, il convient de délibérer pour procéder à une décision modificative, section exploitation du budget de l'eau, d'un montant de 10€.

- Chapitre 014 : Reversement agence de l'Eau : +10€ c/618 : Divers : -10€

Vote : Approbation à l'unanimité.

5) BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1 Afin d'effectuer différents travaux de voirie (PATA, écoulement eaux pluviales RD12 devant l'Auberge), il est nécessaire de délibérer pour procéder à la 1^{er} décision modificative du budget principal, section investissement.

- c/2151 : Réseaux de voirie : + 25 000€ c/2135 : Installations Générales : - 25 000€

Vote : Approbation à l'unanimité.

6) SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Association des Parents d'Elèves : 5 500€. **Vote : Approbation à l'unanimité**

Association Montagne des Auges : 800€. **Vote : 6 pour et 4 abstentions.**

Ski Club Entremont : 545€. **Vote : Approbation à l'unanimité.**

Maison des Lutins : 400€. **Vote : 9 pour et 1 abstention.**

Lou Degordi d'Intreman : 600€. **Vote : 9 pour et 1 abstention.**

Club de l'Amitié : 1 000€. **Vote : Approbation à l'unanimité.**

Association de Pêche: 150€. **Vote : Approbation à l'unanimité.**

Les Lampions : 300€. **Vote : 8 pour et 2 abstentions.**

La SAB : 200€. **Vote : Approbation à l'unanimité.**

Association des Anciens Combattants: 200€. **Vote : 9 pour et 1 abstention.**

La Croix Rouge : 200€. **Vote : Approbation à l'unanimité.**

Total subventions versées aux associations : 9 895€

7) CONVENTIONS EAU LA VILLE La commune de PETIT-BORNAND ayant transféré le budget annexe de l'eau à la Régie des Eaux Faucigny-Glières au 1^{er} janvier 2017, il convient d'établir une convention pour 2017 avec la REFG, afin de définir les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable, par la commune d'ENTREMONT pour le hameau de La Ville. Au 1^{er} novembre 2017, c'est la CCFG qui a pris la compétence transport

de l'eau ; pour 2018, il convient de signer une convention avec la CCFG, qui prend effet au 1^{er} janvier 2018. Le conseil municipal valide les conventions et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Vote convention avec la Régie des eaux Faucigny-Glières : Approbation à l'unanimité.

Vote convention avec la CCFG : Approbation à l'unanimité.

8) QUESTIONS DIVERSES

- Fleurissement village : Comme chaque année, le fleurissement de la commune est réalisé par l'APE avec les enfants de l'école, un employé communal et des bénévoles. Cette année, les couleurs ont été choisies pour être en lien avec celles du Tour de France.
- CCAS : La fête des parents et des familles aura lieu le vendredi 15 juin 2018 à 19h à la salle d'animation.
- Conseil d'école : Il aura lieu le mardi 19 juin 2018 à 18h30.
- Périscolaire : Le conseil municipal remercie l'intervention de Claire MONBEC pour l'atelier bougies. Il est prévu de faire intervenir l'écomusée du bois et de la forêt sur 10 séances en 2019, dans un atelier de tressage et de réalisations en osier pour agrémenter le jardin de l'abbaye.
- Ecole : 59 élèves sont prévus pour la prochaine rentrée scolaire. Des intervenants musicaux des écoles de musique alentours, pourraient se voir confier un temps d'éducation musicale sur les 3 classes, dès septembre 2018. Le projet est à l'étude. Le SM3A viendra faire une animation le vendredi 1^{er} juin 2018 prochain afin d'expliquer aux élèves de cycle 3, les risques liés aux inondations.
 - Accueil de loisirs Petit-Bornand : il sera ouvert cet été et pourra accueillir des enfants d'ENTREMONT de 3 à 11 ans. Un dépliant a été distribué à l'école et est disponible en mairie.
- Bibliothèque : Suite à une demande de changement d'ordinateur, nous attendons des propositions de devis.
- Logement : Un T5 en duplex va se libérer à l'abbaye fin juin 2018 prochain et sera mis à la location.
- Maison de la Place : La 3^{ème} réunion de travail a eu lieu avec le CAUE, M. DESGRANDCHAMPS et des élus, le 27 avril dernier afin de poursuivre la réflexion concernant la restauration de ce bâtiment.
- Renforcement électrique :
 - La Cellaz : Les travaux ont été effectués pour un coût total de 112 314,43€ HT avec une participation communale de 22 462,89€, pour une facturation en 2019.
 - Les Granges Neuves : les travaux s'élèvent à 27 504,09€ HT, avec une participation communale de 5 500,82€ (facturation en 2019).
- Travaux de voirie RD12 :
 - Le rabotage et le renouvellement de la couche de surface ont été entièrement financés par le département.
 - Pour ce qui est de l'écoulement des eaux pluviales impactant l'Auberge « Au cœur des Monts », le coût des travaux (terrassment et cunette) est de 14 621,70€ HT (devis de 16 481€ HT, soit un gain de 1 859€). Ces travaux sont à la charge de la commune.
 - Pour des raisons de sécurité, les pavés sur le rond-point nord ont été enlevés ; le département financera la mise en enrobé.
 - Les feux tricolores n'étant pas aux normes, les mâts seront changés prochainement.
 - Le Cropt au Loup : la pente d'accès à l'aire de loisirs sera adoucie gracieusement par l'entreprise CECCON.
 - Norcière : Comme prévu, le passage canadien a été posé par les employés communaux à Norcière, sur le chemin d'accès aux Auges, avec l'aide du GAEC Les Traversiers. Le coût total de cette réalisation est de 3 205€ HT, assistance SEA74 comprise. Une aide financière au département, à hauteur de 1 923€, a été demandée dans le cadre du schéma des Espaces Naturels Sensibles.
- A la demande du GAEC « Les Traversiers », des modifications ont été apportées à la convention pluri-annuelle de pâturage, notamment sa durée, portée à 6 ans, soit jusqu'en 2021. Nous allons leur présenter pour avis.
- Chemin rural des Auges : Une intervention du RTM (Restauration des Terrains en Montagne) est prévue le 25 mai 2018 au lieu-dit « Les Barrières » afin de s'assurer de la sécurité du passage.
- Subventions : Pour la réalisation des annexes sanitaires (PLU), l'agence de l'eau a versé une subvention de 8 690€, soit 50% du montant total ; le département a versé une subvention de 3 476€, soit 20% du montant total qui est de 17 380€.
- Bornage : Un arrêté d'alignement individuel a été pris à la demande de M. et Mme DOLE Maurice et Monique, au droit de la route de la Douane et de la route de la Pesse et de leur propriété.
- PLU : L'enquête publique s'est terminée le 11 mai 2018. Mme FINAS, commissaire-enquêteur, en a adressé le procès-verbal le 18 mai 2018. Elle a 1 mois pour rendre son rapport.
La séance est levée à 21h30

A Entremont, le 28 mai 2018.

Le Maire, Christophe FOLLENDANT

